Nations Unies E/2008/11

Conseil économique et social

Distr. générale
17 avril 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008
New York, 30 juin-25 juillet 2008
Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*
Examen ministériel annuel

Examens ministériels annuels dans le cadre des débats de haut niveau des sessions de fond de 2010 et de 2011 du Conseil économique et social : choix des thèmes

Note du Secrétaire général

Résumé

La présente note a pour objet de faciliter les consultations entre les États Membres pour le choix des thèmes pour les examens ministériels annuels dans le cadre des débats de haut niveau des sessions de fond de 2010 et de 2011 du Conseil économique et social. Les thèmes suivants sont recommandés : « Promouvoir l'égalité des sexes et l' autonomisation des femmes : actions à entreprendre pour le 21e siècle » pour l'examen de 2010; et « Mettre en œuvre les buts et engagements adoptés au niveau international : définir les prochaines étapes » pour l'examen de 2011.

* E/2008/100.

08-30868 (F) 060508 070508

Choix des thèmes pour les examens ministériels annuels de 2010 et de 2011

1. Conformément au Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 61/16, décidé que le Conseil économique et social devrait procéder à un examen annuel de fond au niveau ministériel dans le cadre de son débat de haut niveau. Elle a également décidé que cet examen devrait reposer sur une approche intersectorielle axée sur des thèmes communs aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, notamment sur les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus à l'échelon international; faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus de ces conférences et sommets et leurs processus de suivi et évaluer son impact sur la réalisation des buts et objectifs des conférences et sommets. À cet égard, l'Assemblée a recommandé que le Conseil établisse un programme de travail pluriannuel pour les examens de fond au niveau ministériel.

2. Le fait d'établir le programme de travail pluriannuel, dans lequel le Conseil adopte également les thèmes pour deux examens ministériels consécutifs, peut être considéré comme un pas important, si l'on se réfère au Document final du Sommet mondial de 2005 et à la résolution 61/16 de l'Assemblée générale. Il facilite les travaux préparatoires, permet au Conseil de s'engager pleinement et de mobiliser les ressources et experts requis de la part des États Membres, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes.

3. Le Conseil voudra peut-être continuer avec le programme de travail pluriannuel; à cette fin, les éléments à prendre en considération et les thèmes proposés sont énoncés ci-après.

A. Éléments à prendre en considération lors du choix des thèmes

4. Depuis les années 90, les grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies portent sur un large éventail de questions de développement dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes et ont donné lieu à un consensus mondial sans précédent sur le développement, notamment la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005.

5. La communauté internationale a reconnu les liens qui existent entre les thèmes de ces conférences et réunions au sommet et les objectifs convenus à l'échelon international. Les mesures prises dans certains domaines cruciaux sont essentielles à la réalisation de ces objectifs, tels que définis dans les objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont l'expression la plus visible et la plus détaillée qui soit des objectifs en matière de développement convenus à l'échelon international.

6. Aux fins de l'examen ministériel annuel, ces domaines d'action essentiels sont l'objet et continueront d'être l'objet d'une attention prioritaire. Le programme de travail peut s'articuler autour de ces domaines, mais il importe de les examiner sous l'angle plus large des questions intersectorielles. Par exemple en 2007, le thème

concernant l'élimination de la pauvreté et de la faim a été examiné dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement.

7. En choisissant les thèmes pour les examens ministériels annuels de 2010 et de 2011, le Conseil voudra peut-être tenir compte des thèmes qui ont été examinés depuis 2007.

2007
Intensifier les efforts pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment dans le cadre du partenariat pour le développement

2008
Mettre en œuvre les objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière de développement durable

2009
Mettre en œuvre les objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière de santé publique mondiale

8. Puisque plus de la moitié du chemin menant à l'année cible de 2015 a été fait et que le Conseil a déjà choisi comme thèmes des trois premiers examens ministériels annuels, des questions liées aux objectifs du Millénaire pour le développement, le Conseil voudra peut-être examiner, lors des prochains examens ministériels annuels, des questions ayant un lien avec les autres objectifs du Millénaire pour le développement.

9. Finalement, dans sa résolution 61/16, l'Assemblée générale a décidé que le Conseil économique et social devrait continuer à promouvoir la concertation à l'échelon mondial, notamment dans le cadre d'un débat thématique sur une question économique et sociale ou connexe décidée par le Conseil et étayée par un rapport du Secrétaire général. En prenant une décision concernant le programme de travail pluriannuel, le Conseil voudra peut-être se pencher sur la nécessité d'assurer la cohérence entre les thèmes de l'examen ministériel annuel et les débats thématiques.

B. Proposition du Secrétaire général

10. À la lumière de ce qui précède, les thèmes indiqués ci-après sont recommandés pour les examens ministériels annuels de 2010 et de 2011 :

2010
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : actions à mener durant le XXI^{e} siècle

2011
Mettre en œuvre les buts et engagements adoptés au niveau international en matière d'éducation : définir les prochaines étapes

11. Les thèmes proposés permettront de s'assurer que les examens ministériels annuels s'inscrivent dans le processus de suivi du Document final du Sommet mondial de 2005, traitent des objectifs du Millénaire pour le développement et contribuent aux efforts déployés pour intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les politiques et programmes globaux des organismes des Nations Unies, ainsi que dans les processus de suivi des conférences et réunions au

sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Sommet de 2005.

12. S'agissant de l'égalité entre les sexes, la Déclaration du Millénaire, que les gouvernements du monde entier ont adoptée en septembre 2000, reconnaît que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont parmi les moyens les plus efficaces de lutter contre la pauvreté, la faim et la maladie et de stimuler un développement réellement durable. Au Sommet de 2005, les gouvernements ont réaffirmé leur conviction que les progrès réalisés en faveur des femmes sont des progrès en faveur de tous.

13. Lors de l'examen ministériel annuel de 2010 qui sera convoqué à New York, où sont établies un bon nombre d'organisations s'occupant de questions concernant les femmes, le Conseil voudra peut-être faire le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui soient de nature à favoriser l'égalité entre les sexes; examiner les progrès accomplis vers la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement et leur incidence sur la situation des femmes, ainsi que les mesures à prendre pour éliminer les disparités entre les hommes et les femmes. L'année 2010 marque également le quinzième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

14. L'éducation revêt également une importance cruciale pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Deux des huit objectifs concernent directement l'éducation : l'objectif 2 qui est d'assurer l'éducation primaire pour tous, et la cible 4 de l'objectif 3 qui est d'éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire. L'objectif consistant à assurer l'éducation pour tous est un élément fondamental des textes issus des conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. L'examen ministériel annuel de 2011, qui sera organisé à Genève, sera l'occasion d'avancer et d'évaluer les progrès accomplis pour honorer les engagements internationaux en ce domaine, notamment l'initiative de l'éducation pour tous, du fait qu'il aura lieu dans l'année (2010) qui marque le vingtième anniversaire de l'engagement qui a été pris d'apporter les bienfaits de l'éducation à chaque citoyen au sein de chaque société.